République Française

Département
de la Meuse

Communauté de Communes
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 10 décembre 2024

Date de la convocation : 03 décembre 2024

Membres titulaires en exercice : 59

Présents : 41

Présents non votants : 0

Représentés : 5

Votants : 46

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : Jean-Marc ILIC représenté par Josiane BIGUINET, Gérard L'HUILLIER représenté par Patrick GROSS, Séverine MACINOT représentée par Mathilde DECHEPPE, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN, Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

Excusés : Sylvine JOSSELIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Raymond LECLERC

Absents : Didier CHASSEIGNE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_100 - Objet : Autorisation de signer la convention cadre entre l'Entente « Nous Argonne » et l'association « Argonne PNR » 2025/2026

Date de transmission de l'acte: 12/12/2024
Date de reception de l'AR: 12/12/2024
055-200066140-DE_2024_100-DE
A G E D I

La Présidente rappelle la création de l'Entente Intercommunautaire, en 2019, entre les 4 Communautés de Communes de l'Argonne : Argonne Ardennaise, Argonne Champenoise, Argonne-Meuse et de l'Aire à l'Argonne.

Une première convention d'animation a été signée en 2020 entre les 4 collectivités et l'association Argonne PNR puis une deuxième en 2022, pour 2 ans ainsi qu'une convention de moyens en 2024 pour un an.

Il est proposé :

- une convention cadre entre l'association Argonne Pôle Naturel Régional et les 4 Communautés de Communes qui fixera les modalités contractuelles entre les parties pour 2 ans

Les objectifs fixés à l'Association Argonne PNR sont les suivants :

- Poursuivre la montée en puissance de la GTA en en faisant un événement annuel incontournable du territoire Argonne et en développant son rayonnement et sa notoriété au niveau régional et national
- Concevoir et mettre en œuvre des projets ou des actions axés autour de thématiques stratégiques pour le développement et l'attractivité de l'Argonne et identifiées comme prioritaires par les membres de l'Entente
- Assurer des missions d'animation territoriale entrant dans la stratégie déterminée par l'Entente

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention cadre entre l'association territoriale Argonne-Pôle Naturel Régional et les 4 Communautés de Communes pour 2 ans (2025-2026) ;
- Autorise la Présidente à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, La Présidente,

Madame Martine AUBRY